

RETROMOBILE 2023, du 1er au 5 FEVRIER



Vous souhaitez protéger les véhicules anciens, le patrimoine qu'ils représentent, leur liberté de circulation ?

Venez retrouver les équipes de VALVE et de la FVPP au salon :
Hall 3, allée C, stand 025

LA SUPPRESSION DES ZFE REJETÉE DE PEU À L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

Après le point que nous avons fait sur les ZFE dans notre Newsletter de décembre, l'actualité de ce mois de janvier nous ramène de nouveau à ce sujet, comme le rapporte le Parisien :

Le Parisien

« L'Assemblée nationale a rejeté ce jeudi (NB : le 12 janvier) une proposition de loi RN, soutenue par LR, qui visait à supprimer les zones à faibles émissions (ZFE) dans les agglomérations, où il est progressivement interdit aux véhicules les plus polluants de circuler. « Arrêtez d'emmerder les Français, de les exclure, de les culpabiliser ! » a demandé le député Pierre Meurin, qui portait cette proposition examinée lors d'une journée dédiée à des textes de son groupe. »

Que disait précisément cette proposition de loi ? (N°257, signée par 54 députés) :

Son exposé initial se termine par ces mots : *« C'est pourquoi, il y a urgence à supprimer les zones à faibles émissions qui sont socialement injustes, viennent cibler les ménages de la classe moyenne et pointer du doigt les automobilistes qui ne sont pas à eux seuls responsables de la pollution. C'est le sens de cette proposition de loi. »* Et par conséquent elle stipulait que les articles correspondant du Code des Collectivités Territoriales étaient abrogés, ainsi que l'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.



Proposition de loi n°257 visant à
supprimer les zones à faibles émissions
mobilité

EXPOSÉ DES MOTIFS
PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er} et Article 2

N° 257 rectifié

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 septembre 2022.

PROPOSITION DE LOI

visant à **supprimer les zones à faibles émissions mobilité**.

(Renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Pierre MEURIN, Marine LE PEN, Véronique BESSE, Julien ODOUL, Jean-Philippe TANGUY, Edwige DIAZ, Laurent JACOBELLI, Franck ALLISIO, Stéphanie GALZY, Marine HAMELET, Kévin MAUVIEUX, Christine LOIR, Frédéric CABROLIER, Yael MENACHE, Philippe BALLARD, Daniel GRENON, Hervé de LÉPINAU, Sophie BLANC, Philippe LOTTIAUX, Kévin PFEFFER, Thibaut FRANÇOIS, Jordan GUITTON, Stéphane RAMBAUD, Anaïs SABATINI, Julie LECHANTEUX, Nathalie Da CONCEICAO CARVALHO, Frédéric BOCCALETTI, José GONZALEZ, Matthieu MARCHIO, Sandrine DOGOR-SUCH, Nicolas DRAGON, Bénédicte AUZANOT, Emeric SALMON, Michaël TAVERNE, José BEURAIN, Romain BAUBRY, Frédéric FALCON, Laure LAVALETTE, Gisèle LELOUIS, Julien RANCOULE, Emmanuel TACHÉ de la PAGERIE, Thomas MÉNAGÉ, Roger CHUDEAU, Grégoire de FOURNAS, Nicolas MEIZONNET, Alexandre LOUBET, Katiana LEVAVASSEUR, Mathilde PARIS, Annick COUSIN, Serge MULLER, Alexis JOLLY, Angélique RANC, Michèle MARTINEZ, Aurélien LOPEZ-LIGUORI, députés.

Le résultat du vote du 12 janvier est le suivant :

Nombre de votants :	204 (suffrages exprimés 203)
Pour la suppression des ZFE :	94
Contre la suppression des ZFE :	109

Il a donc manqué les voix de 8 députés seulement (majorité absolue = 102) pour que cette proposition de loi visant à la suppression des ZFE soit adoptée !

Le paysage politique sur le sujet est globalement le suivant :

Le RN est donc à l'origine de cette proposition de loi s'opposant aux ZFE, LR a rejoint le RN pour soutenir cette proposition, « pour que la mise en place des ZFE ne soit pas brutale et punitive », pour sa part LFI souhaite un moratoire dans l'attente d'améliorations pour les transports en commun, les partis qui soutiennent le gouvernement actuel rejettent cette proposition, alertant comme le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu sur les questions de santé et évoquant « le fléau silencieux des morts de la pollution de l'air ». (A ce sujet rappelons encore une fois que les 47.000 morts par an systématiquement mis en avant ne sont pas liés à la circulation automobile mais à la pollution en général, et que ce sont des décès non enregistrés, mais estimés comme étant dus au raccourcissement supposé de l'espérance de vie dû à la pollution...). Enfin les partis de gauche autres que LFI restent vigilants, et sceptiques sur les mesures d'accompagnement dont parle le gouvernement. En effet les aides maximums, de même que le prêt à taux zéro, ne concernent qu'une faible partie de la population peu susceptible d'accéder à des voitures électriques, même avec ces aides (il s'agit des personnes dont les revenus sont inférieurs à 14.000 € par an).

L'ÉTAT LANCE UN COMITÉ DE CONCERTATION NATIONALE ET NOMME SON « MONSIEUR ZFE » :



France URBAINE, l'association des grandes villes, des communautés urbaines et d'agglomérations nous donne l'information suivante :

À la suite du premier comité ministériel qui avait eu lieu en octobre 2022, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, vient de nommer un coordinateur national et lance, aux côtés de France Urbaine, un comité de concertation national sur les ZFE.

La première réunion de ce comité a eu lieu le 12 janvier (le même jour que le rejet de la proposition de loi contre les ZFE), elle a réuni des représentants des collectivités, des associations, des entreprises, des artisans, du transport routier et de l'Etat. A cette occasion deux groupes de travail « **Acceptabilité sociale et territoriale des ZFE-m** » et « **Cohérences des dispositifs concernant la logistique** » ont été lancés, ils se réuniront une fois par mois, en alternance. Les noms de ces groupes de travail semblent démontrer une prise de conscience des problèmes par le gouvernement : le refus des ZFE, l'imbroglio des ZFE. Nous verrons ce qu'il en ressortira.

Simultanément le ministère de la Transition écologique a annoncé la nomination d'Edouard Manini, architecte-urbaniste en chef de l'Etat, en tant que coordinateur national pour le déploiement des ZFE-m. Il prendra rapidement ses fonctions et sera l'interlocuteur privilégié des parties prenantes, et en particulier des collectivités locales.

UNE RÉFLEXION SUR LES PARTICULES FINES :



D'abord un rappel sur ce que sont les particules fines, avec la définition de l'INSEE :

« Les particules en suspension (notées PM en anglais pour Particulate matter) incluent les matières microscopiques en suspension dans l'air ou dans l'eau. Les particules en suspension dans l'air se nomment aérosol. Les PM10 regroupent les particules de diamètre inférieur à 10 μm , les PM2,5 celles inférieures à 2,5 μm .

Elles peuvent être émises dans l'air par nos activités (industrie, résidentiel, agriculture, transports) ou par des sources naturelles (feux de forêt, éruptions volcaniques, etc.).

Les particules fines sont d'une masse trop faible pour chuter au sol par simple gravité. Elles restent en suspension dans l'air, sauf en cas de pluie par exemple. Leur danger pour la santé est qu'elles s'infiltreront en profondeur dans les voies respiratoires.

Nous avons relevé l'information suivante dans les publications d'Airparif (donc des publications sérieuses, il ne s'agit pas du blog d'un hurluberlu) :

Du point de vue de la qualité de l'air, le véhicule électrique n'émet aucun polluant à l'échappement, mais comme les véhicules thermiques, il contribue aux émissions de particules, du fait de l'abrasion des routes, des pneus et des freins : à Paris, l'abrasion est à l'origine de 67% des émissions du trafic routier pour les PM10, de 52% des émissions du trafic routier pour les PM2,5. Et le trafic routier représente 29% des émissions de PM10 et 26% des émissions de PM2,5. (bilan des émissions parisiennes 2017, Airparif, 2020).

L'ADEME, citée par Reporterre, le média de l'écologie, ne dit pas autre chose :

« Les voitures électriques ne sont pas la panacée contre la pollution de l'air. Tel est le résultat d'une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) publiée fin avril 2022. Contrairement aux véhicules thermiques, les voitures électriques n'émettent ni oxydes d'azote, ni dioxyde de carbone, ni composés organiques volatiles lorsqu'elles roulent. Elles émettent en revanche une quantité importante de particules fines. La cause : le poids important de leurs batteries, qui contraint les constructeurs à utiliser des pneus plus larges.

En frottant sur la chaussée, ces derniers émettent des PM10 (des particules d'une taille inférieure à 10 micromètres) et des PM2,5 (d'une taille inférieure à 2,5 micromètres), qui finissent leur course dans les poumons des riverains au péril de leur santé. »

Nous avons sorti notre calculette, et nous avons déduit des chiffres d'Airparif que **le jour où 100% des véhicules seront électriques :**

- a) Il subsistera **90,14 % des PM10 malgré l'électrification du parc**
- b) Il subsistera **87,52 % des PM2,5 malgré l'électrification du parc**

Pour l'incidence des particules fines sur notre santé la voiture électrique n'apportera donc pas grand-chose, et ce calcul a valeur d'exemple : avec les ZFE on concentre le tir (une fois de plus) sur l'automobile, avec des effets pénalisants sur de nombreux sujets, avant tout des effets sociaux désastreux mais aussi des dommages pour le patrimoine automobile français, et on peut effectivement dire comme l'ADEME que la voiture électrique n'est pas la panacée pour nous garantir un air plus respirable.

Enfin on peut même estimer que les gains calculés ci-dessus, seraient encore plus faibles pour des agglomérations de moindre importance que celle de Paris, car le trafic automobile y pèse certainement pour beaucoup moins dans la pollution locale.

PRESENTATION DE NOS MEMBRES : EASY VINTAGE CARS



Ce mois-ci nous vous parlons de EASY VINTAGE CARS, société située près de Fontainebleau, créée et dirigée par Marc Maisonneuve, que nous avons rencontré pour vous.

Marc, commençons par la description de tes activités, car EASY VINTAGE CARS offre plusieurs services, et en développe encore de nouveaux :

« Oui, la base de départ a été la conciergerie, c'est-à-dire l'hébergement des voitures de nos clients dans un endroit parfaitement sécurisé, et idéalement situé pour servir de point de départ à des sorties dans la région de la forêt de Fontainebleau, ou à peine plus loin dans la Bourgogne Nord et le Morvan (Chablis, Irancy, Noyers sur Serein, Saulieu, Vézelay, ...). La conciergerie offre bien sûr toute une palette de services : lavage, charge batterie, contrôles mécaniques réguliers, entretien, convoyage, transport, administratif...



Ensuite nous développons une activité de location de véhicules « passion », permettant à ceux qui n'en possèdent pas, de pouvoir en profiter pour une journée, un week-end ou plus, seul ou en groupe (par exemple pour accompagner des propriétaires dont la voiture est chez nous). Nous fournissons des roadbooks permettant de faciliter la réussite de ces sorties, grâce à notre connaissance des meilleures étapes et des plus beaux itinéraires.



Nous proposons également des journées sur le circuit des Ecuyers pour permettre à nos clients de se familiariser avec une exploitation un peu plus poussée des véhicules. Différentes formules sont possibles : avec votre voiture, en louant une de nos voitures, seul au volant, ou accompagné pour bénéficier de conseils, voire de cours de perfectionnement avec un moniteur.



Nos installations disposent d'un atelier et du personnel à même de réaliser entretien, réparations, et restauration. Ce qui nous permet d'accompagner nos clients dans des projets globaux « clé en main » : recherche d'un véhicule en vue de son acquisition, puis mise au niveau souhaité par son propriétaire.

Enfin nous assurons l'organisation globale d'événements pour des clubs, des associations, des entreprises qui souhaitent réunir des amis, des passionnés ou des collaborateurs pour des moments qui resteront marqués dans leurs mémoires. »



Merci Marc, pour la présentation de tes activités. Parlons de toi : peux-tu nous dire en quelques mots quel est ton parcours, avant la création d'EASY VINTAGE CARS, et à quel moment tu as créé EASY VINTAGE CARS ?

« Dès mon plus jeune âge, j'ai été passionné par les belles mécaniques. Après, professionnellement, j'ai eu la chance d'intégrer le domaine de l'ingénierie automobile en tant que motoriste. J'ai acquis un savoir-faire en mise au point et développement moteur, durant 14 années chez Renault et Renault Sport Cars, en participant à des très beaux projets comme la Mégane 4 RS ou l'Alpine A110 S.

Au-delà de mon métier j'ai créé deux associations de conservation et restauration de voitures de collection, ce qui a permis aux Porsche de côtoyer les Jeep Willys ou autres populaires françaises !

Et en 2022 j'ai décidé de mettre mon expérience au service des passionnés et des amoureux de l'automobile de caractère, qu'elle soit de collection, de sport ou de prestige, en créant EASY VINTAGE CARS.



Notre seul but : le plaisir sans contrainte ! »

REJOIGNEZ VALVE et la FVPP !

La défense de la liberté de circulation de tous les véhicules anciens malgré les ZFE est parfaitement possible et justifiable, la mise en place d'une réglementation nationale est nécessaire afin que la situation soit claire et équitable sur tout notre territoire. Le patrimoine constitué par tous les véhicules anciens doit être défendu, et avec lui tous les métiers œuvrant pour l'entretien et la conservation de tous les véhicules anciens.

Particuliers : vous pouvez adhérer en ligne sur notre site VALVE-FVPP.com

Professionnels et clubs : Renouvelez dès aujourd'hui votre cotisation, ou adhérez à la FVPP au moyen du bulletin ci-après.

Les membres de la FVPP peuvent bénéficier de la présentation de leur club (ou de leur activité pour les pros), et/ou de leurs évènements, sur la page Facebook de VALVE FVPP, ainsi que dans la Newsletter.

Retrouvez nos Newsletters précédentes sur www.VALVE-FVPP.com